

**Communauté de Communes
Terrassonnais Haut Périgord
Noir**

**58 Avenue Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt-deux, le 30 novembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Condat sur Vézère, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 10 novembre 2022

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	41
Votants :	45
Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Patrick GAGNEPAIN Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Jean-Louis PUJOLS, Elodie REBEYROL, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire ADOUX, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Isabelle DUPUY, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD-BOUTINAUD, Jean-Yves VERGNE, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT DUBREUIL, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Gilles COZANET représente Dominique DURUY, Patrick LEFEBVRE représente Gérard MERCIER.

Excusés : Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Jean Michel LAGORSE, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Mattia TRENTMONT donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Jean-Michel LAGORCE, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Maud MANIERE donne pouvoir à Sabine MALARD-BOUTINAUD, Caroline VIEIRA.

SECRÉTAIRE : Mme Bernadette MERLIN.

OBJET : Extension de la ZAE Bellevue à Thenon : acquisition et aménagement des terrains

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2002/001 du 21 janvier 2022

Dans le cadre de sa compétence Économie et de la gestion des zones d'activités, la communauté de communes souhaite étendre la zone d'activités de Bellevue à des fins de déploiement des projets d'installations d'entreprise et de réserves foncières.

Pour faire suite à la délibération en date du 21 janvier 2022 et en raison des disponibilités foncières en continuité des 28 618 m², il est proposé d'acquérir 11 569 m² supplémentaires ce qui porte à 40 187 m² la superficie totale des acquisitions.

Vu l'estimation des domaines en date du 18 mai 2022, il est proposé d'acquérir des parcelles nues, comme suit

Nom Propriétaire	Parcelles	Type	Superficie m ²	Tarif unitaire HT	Prix
------------------	-----------	------	---------------------------	-------------------	------

QUEYROI Alexandre	51	Nu	24	6	144,00 €
QUEYROI Alexandre	655	Nu	6 506	6	39 036,00 €
QUEYROI Alexandre	1062	Nu	332	6	1 992,00 €
QUEYROI Alexandre	1063	Nu	64	6	384,00 €
QUEYROI Alexandre	1065	Nu	26 851	5,15	138 282,65 €
QUEYROI Alexandre	1067	Nu	855	6	5 130,00 €
QUEYROI Alexandre	657	Nu	5 555	1,5	8 332,50 €
TOTAL			40 187		193 301,15 €

Cette zone, d'une superficie d'un peu plus de 4 hectares, nécessite, dans le cadre de l'implantation d'activités économiques, des aménagements qui sont composés de la création d'une voirie de desserte et de l'alimentation en réseaux secs et humides des terrains qu'elle regroupe.

Ces aménagements représentent une dépense totale hors taxes de 504 635 €.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses H.T.	741 950,89 €
Travaux d'aménagement	504 635,00 €
Acquisitions	193 301,15 €
Frais d'actes	13 736,64 €
Maîtrise d'œuvre	30 278,10 €

Recettes H.T.	741 950,89 €
État DETR/DSIL (50 %)	370 975,45 €
Conseil Départemental (25 %)	185 487,72 €
Communauté de Communes (25 %)	185 487,72 €

Vu l'avis des domaines

Considérant que le prix proposé est conforme,

Il est proposé au conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **DE RETIRER** la délibération n°2002/001 du 21 janvier 2022 ;
- **D'AUTORISER** l'acquisition des parcelles telles que listées ci-dessus, moyennant les prix annoncés,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes authentiques d'achat et tout document nécessaire à l'acquisition de ces parcelles,
- **DE DÉCIDER** de donner son accord pour la réalisation des aménagements nécessaires à la création de la Zone d'Activités Économiques communautaire,
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel,
- **D'AUTORISER** le Président à consulter des maîtres d'œuvre dans le cadre d'un marché sur Appel d'Offres,
- **DE SOLLICITER** auprès de l'État (D.E.T.R/D.S.I.L.) une subvention à hauteur de 50 %, et du Conseil Départemental de la Dordogne à hauteur de 25 %,
- **DE NOTER** que le financement résiduel sera fléché via un emprunt comme inscrit au budget Zones d'Activités Économiques via un service dédié au secteur de Bellevue.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,

le 01/12/2022

Le Président,
Dominique BOUSQUET